

Code de conduite et d'éthique de Cremo SA

Préambule

Le présent code de conduite et d'éthique nous permet de concrétiser, en mots et de manière pérenne, notre savoir-être. Il est édicté afin que chacun, membre du Conseil d'administration, de la direction, de l'encadrement, collaboratrice et collaborateur, se rappelle les valeurs et principes fondamentaux qui doivent guider toutes nos activités.

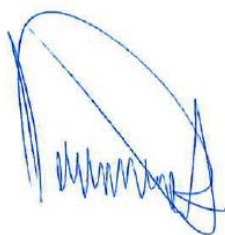
Tout notre personnel et nos cadres sont les ambassadeurs de l'entreprise. Notre comportement se doit d'être irréprochable. L'ensemble de nos tâches s'appuient sur des valeurs fortes – le respect, la franchise, l'entrepreneuriat, la simplification et la loyauté - soutenues par nos collaborateur-ric-e-s, qui les vivent pleinement dans le cadre de leurs responsabilités quotidiennes.

Il est essentiel que nous gardions tous à l'esprit les règles énoncées dans ce code de conduite et d'éthique, afin de contribuer au succès de Cremo SA tout en répondant pleinement aux attentes de nos clients.

Cremo SA

A blue ink signature of Georges Godel, featuring stylized, overlapping letters.

Georges Godel
Président du Conseil d'Administration

A blue ink signature of Ralph Perroud, consisting of a large, sweeping loop followed by a series of vertical strokes.

Ralph Perroud
CEO

NOS VALEURS ET CE QU'ELLES SIGNIFIENT POUR NOUS

Respect : *Nous respectons notre entreprise, nos collaborateur·rice·s, nos clients et nos fournisseurs dans les relations quotidiennes.*

- Nous respectons nos clients et nos fournisseurs en adoptant une culture de service, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'entreprise.
- Le fait de garder nos clients à l'esprit est un gage de qualité dans tout ce que nous faisons.
- Nous respectons la nature (durabilité) ainsi que le bien-être et la santé de notre personnel.

Franchise : *Nous disons les choses telles qu'elles sont, avec ouverture d'esprit et toujours dans le respect*

- Nous ne pouvons faire évoluer les choses que si nous disons les choses telles qu'elles sont, bonnes ou moins bonnes.
- En le faisant ouvertement et respectueusement, nous créons un climat de confiance et d'intégrité.

Simplification : *Nous pensons que la simplicité est bénéfique pour tous*

- Nous sommes ouverts au changement, nous posons des questions et prenons des initiatives pour améliorer et simplifier notre travail quotidien.
- La recherche de la simplicité nous permet de rester agiles et rapides.

Entrepreneuriat : *Nous croyons que nous pouvons façonner l'avenir. Dès maintenant.*

- L'avenir commence maintenant. En créant une dynamique de changement, nous pouvons influencer l'avenir pour qu'il soit encore meilleur pour nous tous. Nous ne regardons pas en arrière, mais vers l'avant.
- Dans tout ce que nous faisons, nous agissons comme si l'entreprise nous appartenait, en faisant preuve de motivation, de courage et ténacité par nos actes journaliers.

Loyauté : *Nous pensons que la loyauté est la base de la réussite.*

- Nous sommes loyaux envers l'entreprise, notre personnel et nos collègues, et respectueux de leur développement et de leur épanouissement.
- Nous tenons les promesses et les engagements que nous faisons.

RESPECT DES LOIS ET RÈGLEMENTS

Chaque collaborateur·rice est personnellement responsable et tenu de respecter toutes les réglementations pertinentes dans son travail quotidien. Ceci s'applique non seulement aux règlements et lois en vigueur, mais aussi en particulier aux directives internes.

De même, nous tenons compte des bonnes pratiques en matière de gouvernement d'entreprise.

CONCURRENCE LIBRE ET LOYALE

Nous n'entravons pas l'activité de nos concurrents et n'exploitons pas nos partenaires commerciaux. Dans le cadre de l'attribution de mandats, nous respectons les dispositions légales et les règles internes déterminantes. Nous traitons tous les soumissionnaires et fournisseurs sur un pied d'égalité et veillons à ce que la procédure soit équitable et transparente.

CORRUPTION

La fraude et la corruption faussent le marché, entravent la libre concurrence et violent les lois, ce qui peut entraîner des sanctions importantes à l'encontre des entreprises et des personnes concernées.

Nous ne tolérons aucune forme de corruption. Les gratifications telles que cadeaux, invitations, paiements, faveurs ou autres avantages de ou à l'attention de tiers sont interdites. Tout au plus, nous pouvons offrir et accepter des cadeaux de courtoisie ou des invitations s'inscrivant dans les pratiques commerciales usuelles. A cet égard, nous respectons les directives internes.

Tout·e collaborateur·rice impliqué·e dans de telles activités doit prendre ses distances pour préserver son intégrité et signaler ces incidents à la direction. Cela s'applique également au cas individuel dès qu'un·e employé·e craint de violer ces principes.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

En tant qu'employé·e Cremo, nous sommes tenus d'agir dans le meilleur intérêt de l'entreprise et d'éviter toutes les situations dans lesquelles les intérêts personnels sont en contradiction avec l'accomplissement des tâches professionnelles.

Si, dans certaines circonstances, un conflit d'intérêts ne peut être évité, nous nous engageons à en parler ouvertement et à prendre toutes les mesures adéquates pour éviter des conséquences dommageables.

En particulier, nous abordons ouvertement à l'interne les intérêts personnels ou financiers en lien avec des fournisseurs, des concurrents ou d'autres tiers qui seraient susceptibles d'influencer l'objectivité de notre travail. Dans de tels cas, les membres d'organes sociaux ou collaborateur·rice·s concernés par un conflit d'intérêts ne prendront pas part aux décisions.

CONDITIONS DE TRAVAIL SÛRES ET ÉQUITABLES

Chez Cremo, nous assumons notre responsabilité envers nos collaborateur·rice·s et nous nous efforçons de créer et de maintenir un climat de travail sain et propice à la collaboration.

Nous sommes fiers de notre environnement de travail qui encourage la dynamique d'intégration et les collaborateur·rice·s à penser par eux-mêmes ainsi qu'à prendre des initiatives et qui offre des possibilités de formations continues et de promotions individuelles.

Les comportements indésirables engendrant un environnement de travail intimidant, offensant ou hostile n'ont pas leur place. A l'inverse, nous attendons et encourageons le respect mutuel entre collaborateur·rice·s ainsi qu'entre l'entreprise, les clients et les partenaires commerciaux.

DROITS HUMAINS

Cremo accorde la plus haute importance au respect des droits de l'humain et à une structure d'entreprise respectant pleinement la dignité des collaborateur·rice·s.

Le harcèlement et les discriminations sous toutes leurs formes ne sont en aucun cas tolérés ni à l'encontre de collaborateur·rice·s, de clients, de fournisseurs ou de partenaires commerciaux. Nous attendons de nos collaborateur·rice·s qu'ils·elles se comportent de manière respectueuse les uns envers les autres.

Tout comportement qui enfreint ces principes, tel que l'intimidation, les propos ou comportements constitutifs de harcèlement physique, moral (mobbing) ou sexuel, d'actes discriminants ou de propos portant atteinte à la personnalité de l'autre sera fermement rejeté et sanctionné (www.humanrights.ch).

TRAVAIL FORCÉ, TRAVAIL DES ENFANTS ET TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Nous condamnons toutes formes de travail obligatoire ou sous la contrainte, ainsi que le travail des enfants et la traite des êtres humains. Nous respectons sans compromis la réglementation concernant les jeunes salariées conformément au droit en vigueur.

DISCRIMINATION

Nous nous engageons à promouvoir la diversité et la mixité au sein de nos équipes en assurant une égale considération et un traitement équitable à chaque collaborateur·rice, quel que soit son âge, son sexe, sa langue, son genre, sa race ou ses croyances ou en raison d'un handicap. L'égalité et l'équité s'étendent à l'ensemble de la relation entre la société et chaque collaborateur·rice.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Nous sommes responsables de la sécurité de tous nos collaborateur·rice·s et faisons tout notre possible pour la garantir. En accordant la priorité au respect des exigences de sécurité dans la planification et les opérations, nous nous assurons que notre environnement de travail réponde aux exigences de santé et sécurité en vigueur. Nous respectons les directives de la SUVA et les autres réglementations de sécurité en vigueur.

PROTECTION DES INFORMATIONS, DES DONNÉES ET DES BIENS

Tous les collaborateur·rice·s sont tenus de protéger les informations considérées comme confidentielles par Cremo. Le vol, l'utilisation ou la divulgation non autorisée d'informations confidentielles pourraient affecter durablement notre activité.

Cela comprend les informations qui ne sont pas officielles comme les secrets commerciaux, les données relatives aux collaborateur·rice·s et aux clients, les processus, les projets commerciaux, les plans financiers ou stratégiques, les innovations et d'autres types d'informations et qui sont uniquement destinés à Cremo. Toute divulgation éventuelle nécessite l'autorisation expresse de la Direction.

Il est interdit de publier des informations confidentielles dans les médias sociaux et d'en discuter dans des lieux publics ou de laisser des documents confidentiels sans surveillance, y compris au bureau. Les écrans d'ordinateurs doivent être verrouillés en quittant le lieu de travail pour empêcher tout accès sans mot de passe.

L'obligation de protéger les informations confidentielles demeure même après qu'un-e collaborateur·rice a quitté notre entreprise.

Nous traitons les données de nos collaborateur·rice·s, clients, fournisseurs et partenaires commerciaux avec le plus grand soin, en toute confidentialité et conformément aux dispositions légales applicables en la matière. En particulier, nous ne donnons aucun accès à des données confidentielles ou des données personnelles à des personnes non autorisées que ce soit à l'interne ou à l'externe.

Nous manions avec soin les outils de travail, équipements et autres biens appartenant à Cremo. Nous utilisons les outils et supports de travail mis à notre disposition exclusivement à des fins professionnelles ou aux fins autorisées, et ne tolérons aucune utilisation abusive ni aucun dommage intentionnel. Nous veillons par ailleurs à la protection adéquate et au respect par les tiers de la propriété intellectuelle de Cremo.

Tout vol ou utilisation abusive de l'inventaire de l'entreprise, d'argent liquide, d'équipement, de fournitures ou autres biens doit être signalé. Il est interdit d'utiliser les actifs de l'entreprise, tels que les équipements ou les fonds, pour s'enrichir personnellement ou pour enrichir autrui.

ENVIRONNEMENT

Nous sommes respectueux de l'environnement et nos actions s'inscrivent dans la durabilité. Nous sommes conscients de notre responsabilité sociale et environnementale.

Nous nous procurons et utilisons les ressources de manière économique, efficace, responsable et écologique. En collaboration avec nos partenaires et fournisseurs, nous organisons l'ensemble de notre chaîne de création de valeur dans le respect de l'environnement et conservons autant que possible les matériaux dans le cycle des matières.

Nous observons les lois et standards en vigueur en matière d'environnement.

RÉACTION AUX INFRACTIONS

Cremo ne tolère aucune infraction aux dispositions légales, à son code de conduite et d'éthique ou aux autres règlements en vigueur. Tout manquement présumé ou constaté est à signaler à son supérieur·e hiérarchique pour qu'il·elle puisse prendre les mesures adéquates. Si cela n'est pas possible, les collaborateur·rice·s peuvent également faire part de leurs préoccupations à leurs supérieurs hiérarchiques d'un niveau plus élevé et aux membres de la Direction.

En outre, les Ressources Humaines se tiennent également à disposition comme une instance pour le signalement des violations du code de conduite et d'éthique.

Dans tous les cas, les informations seront traitées de manière confidentielle. Les collaborateur·rice·s qui signalent de bonne foi des manquements présumés ou avérés n'ont pas à craindre d'éventuels préjudices.

Canaux de communication

1. Supérieur hiérarchique direct
2. Cadres supérieurs, membres de la Direction
3. Ressources Humaines ou par courrier électronique : stop@cremo.ch

Les assistant·e·s sociaux de Fristep se tiennent également à disposition en qualité de personne de confiance (email : contact@fristep.ch, tel. 026 322 12 05)

ENTRÉE EN VIGUEUR/ ÉTENDUE DE LA VALIDITÉ

Ce code de conduite et d'éthique est un élément central des valeurs Cremo et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Le respect et la mise en œuvre des contenus indiqués relèvent de la responsabilité de chaque collaborateur·rice Cremo.

Villars-sur-Glâne, 1^{er} janvier 2025